

10 juillet 2020

CIRCULAIRE CTOI 2020-29

Madame/Monsieur,

INVITATION A LA 6^{ÈME} REUNION DU COMITE TECHNIQUE SUR LES CRITERES D'ALLOCATION 15-16 SEPTEMBRE 2020

Plus tôt cette année, la Circulaire CTOI 2020-10 annonçait le report du CTCA06 en raison de la pandémie de COVID-19. Faisant suite à des consultations entre la Présidente du CTCA et les Membres, il a été décidé que le CTCA se réunirait les 15 et 16 septembre.

Cette réunion de deux jours sera tenue par vidéo-conférence (Zoom) pendant 2 heures chaque jour.

Le temps étant limité, le principal objectif de la réunion est de conserver la dynamique des travaux du Comité et de se préparer à sa prochaine réunion physique. À cette fin, l'ordre du jour ci-dessous sera suivi.

Inscription à la réunion

L'inscription aux réunions est essentielle pour que le Secrétariat de la CTOI ait le temps de prendre les dispositions nécessaires en vue de votre accès. Je vous saurais donc gré de bien vouloir vous inscrire à la réunion sur le site web de la CTOI 15 jours, au plus tard, avant la tenue de la réunion.

Lettres de créances

Conformément à l'Article III du Règlement intérieur de la CTOI (2014), des lettres de créances officielles sont requises pour prendre part à la réunion. Pour votre commodité, un modèle de lettre de créances (issu de l'Appendice I du Règlement intérieur de la CTOI, 2014) est disponible [ici](#).

Veuillez noter que seules les personnes mentionnées dans les Lettres de créances seront autorisées à rejoindre les sessions.

Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes (CPC)

Il est demandé à chaque CPC de bien vouloir soumettre une lettre de créances, signée par l'Autorité compétente, indiquant les personnes qui participeront à la réunion et à quel titre, 15 jours, au plus tard, avant la réunion susmentionnée à l'adresse iotc-secretariat@fao.org.

Experts invités et observateurs

Les Observateurs de la CTOI sont également invités à soumettre une Lettre de créances similaire, 15 jours, au plus tard, avant la Session à l'adresse iotc-secretariat@fao.org.

Documents et informations

Les documents de la réunion et les informations sur la façon de participer à la réunion seront disponibles sur la page web de la réunion.

Cordialement,



Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Guinée, Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume Uni (« TBOI »), Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes** : Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie** : Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.

Ordre du jour du CTCA06 – Réunion par vidéo-conférence 15-16 septembre 2020

1. OUVERTURE DE LA SESSION

2. LETTRES DE CRÉANCES

3. ADMISSION DES OBSERVATEURS

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION

5. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS RÉVISÉES

- Proposition des États côtiers
- Proposition de l'UE
- Questions & réponses et discussion

6. APPROCHE THÉMATIQUE PROPOSÉE POUR UNE RÉUNION PHYSIQUE EN 2021

- Présentation de la Présidente
- Questions & réponses et discussion

7. PROCHAINES ÉTAPES

8. CONCLUSION DE LA RÉUNION